

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 8 mai 2018 à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseiller(ère)s :

- Jacques Lemaistre-Caron, maire
- Patrice Deneault, siège 1
- Martin Émond, siège 2
- Suzanne Lacroix, siège 3
- Guy Lamirande, siège 4
- Angie Gendron, siège 5
- Nicole Paquette, siège 6

Est également présente madame Marielle Fabre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Le maire, Jacques Lemaistre-Caron, préside la séance. Le quorum est constaté.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, le maire, Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-05-167**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :
  - 4.14 Nomination d'une personne responsable et autorisée - Accès Cliq Sécur
  - 7.1 Contrat d'infraction - CNESSST
  - 10.2 Nomination d'un représentant – Karaté

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

**2018-05-168**

#### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyé par le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018.

ADOPTÉE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Suivi des travaux rue Beaulieu
- Piste cyclable – arbre tombé
- Rue Van Vliet – Pont – limite de St-Paul, trous dangereux
- Suivi de quittances
- Grief

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### 4. ADMINISTRATION, FINANCES

2018-05-169

##### 4.1 **COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 AVRIL 2018**

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés au 30 avril 2018 tels que déposés ;

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2018 - SÉANCE DU 8 MAI 2018

FOURNISSEUR	DATE	CH/DD	MONTANT
MRC DU HAUT-RICHELIEU	2018-04-05	12821	20 110.01 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-04-09	12946	6 012.20 \$
CANADIEN NATIONAL	2018-04-09	12947	248.00 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER	2018-04-09	12948	744.00 \$
VISA DESJARDINS*	2018-04-09	12949	155.00 \$
BELL MOBILITE INC.	2018-04-09	12950	77.04 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-04-11	12951	9 708.48 \$
ÉCOLE SAINT-JOSEPH (LACOLLE)	2018-04-19	12978	5 000.00 \$
BELL CANADA	2018-04-19	12979	767.89 \$
BELL CANADA	2018-04-19	12980	108.55 \$
0344-3265 QUÉBEC INC	2018-04-24	12981	105.99 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-BERNARD	2018-04-24	12982	40 390.10 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS	2018-04-24	12983	124.85 \$
GRENIER AUX TROUVAILLES	2018-04-24	12984	5 000.00 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-04-24	12985	703.17 \$
BELL MOBILITE INC.	2018-04-24	12986	342.34 \$
BELL MOBILITE INC.	2018-04-30	12987	77.04 \$
SCFP - SECTION LOCAL	2018-04-11	801089	490.66 \$
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2018:</b>			<b>90 165.32 \$</b>
<b>TOTAL DES SALAIRES PAYÉES AU 30 AVRIL 2018:</b>			<b>45 107.26 \$</b>
<b>TOTAL DES SOMMES PAYÉES:</b>			<b>135 272.58 \$</b>

ANNEXE  
VISA

DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
1. Mise à jour annuelle au Registre des propriétaires des Véhicules lourdes	12949	135.00 \$
2. Frais annuels Carte Visa		20.00 \$
		<u>155.00 \$</u>

ADOPTÉE

2018-05-170

##### 4.2 **COMPTES FOURNISSEURS À PAYER AU 30 AVRIL 2018**

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au 30 avril 2018, tels que déposés ;

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2018 - SÉANCE DU 8 MAI 2018

FOURNISSEUR	FACTURE	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150300	Garage - touret	166.70 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150580	Garage - clé	11.91 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150875	Usine filtration - pièces	67.90 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1151088	Dist. d'eau - pièces	72.26 \$	

LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1151100	Voirie - pièces	12.40 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1151295	Voirie - gants	11.49 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1151303	Garage - pièces	7.58 \$	350.24 \$
ALL SEASONS PUBLICATIONS	00086728	BVA - fournitures de bureau		314.90 \$
CÂBLE AXION DIGITEL INC.	336880AV18	Garage - internet avril	57.43 \$	
CÂBLE AXION DIGITEL INC.	360736AV18	Chalet - internet/télé	114.92 \$	172.35 \$
CAUCA	6283	Pompiers - survie mobile		410.46 \$
CONTACTCITÉ	0233	TECQ - dossier rue Beaulieu		2 299.50 \$
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2187	Chalet - surplus - entret.	110.18 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2188	Chalet - entetien avril	738.61 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2189	Garage - entetien avril	650.76 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2190	HDV - entetien avril	834.24 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2191	CLR - entetien avril	1 619.79 \$	3 953.58 \$
DISTRIBUTION INDUSTRIELLE	205431	Usine de filtration-gants		209.14 \$
DRUMCO ÉNERGIE	508843	Usine filtr. - répar. équip.	452.66 \$	
DRUMCO ÉNERGIE	508844	Usine filtr. - répar. équip.	1 215.58 \$	1 668.24 \$
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	317207	Adm.-services juridiques	254.31 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	317208	Adm.-services juridiques	4 075.06 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	317210	Adm.-services juridiques	361.72 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	317211	Adm.-services juridiques	279.16 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	317212	Adm.-services juridiques	443.23 \$	5 413.48 \$
DUP DISTRIBUTION	121625	Usine filtr. - répar. équipement		530.82 \$
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2127	Réseau distr. - 3 valves	579.48 \$	
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2133	Usine filtr. - loc. mach.	102.33 \$	
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2134	Voirie - location mach.	281.40 \$	
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2136	Voirie - location mach.	1 134.80 \$	2 098.01 \$
CHRI DAN	1556	Voirie - location excavatrice		2 424.13 \$
FQM	89850	Adm. - envoi Dicom		12.35 \$
FLORENT GUAY ELECTRIQUE	008887	Eclairage - pièces		389.86 \$
GARAGE PATENAUDE	36653	Voirie - réparation camion		225.58 \$
ORIZON MOBILE	859049	Pompiers - location répéteurs		83.62 \$
J.L. INC.	390663	BVA - fournitures de bureau		130.96 \$
J.L.M. INC.	519	Voirie, réseau distr.-entretien		482.90 \$
LIBRAIRIE MODERNE	585245	Biblio - ahcat de livres	92.91 \$	
LIBRAIRIE MODERNE	591702	Biblio - ahcat de livres	148.26 \$	241.17 \$
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	20064	Biblio - ahcat de livres	285.02 \$	
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	20084	Biblio - ahcat de livres	70.13 \$	
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	20158	Biblio - ahcat de livres	137.24 \$	492.39 \$
LOCATEQ	15124	Voirie - entretien équip.	77.58 \$	
LOCATEQ	15130	Voirie - entretien équip.	55.72 \$	133.30 \$
MARCHÉ DAUPHINAIS	7490	Conseil - Fête de bébés		28.26 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18064	Pompiers - entraide		504.42 \$
MUNICIPALITÉ DE LACOLLE	AVRIL2018	Frais intérac - renf. compte BVA		80.70 \$
LES PETROLES DUPONT	231289	Usine filtr. - diesel	818.22 \$	
LES PETROLES DUPONT	233769	CLR - mazout à chauffage	1 408.52 \$	
LES PETROLES DUPONT	234411	Usine filtr. - diesel	585.95 \$	
LES PETROLES DUPONT	236085	HDV - mazout à chauffage	405.15 \$	
LES PETROLES DUPONT	236087	CLR - mazout à chauffage	1 056.99 \$	4 274.83 \$
PROSÉCUR	7585	Musée - gardiennage	247.20 \$	
PROSÉCUR	7586	Caserne - gardiennage	258.69 \$	505.89 \$
PUROLATOR INC	437835055	Admin. - frais d'envoi		5.21 \$
QUINCAILLERIE DE LACOLLE	237836-1	Divers départements - pièces		311.82 \$
A. RACINE & FILS LIMITÉE	85718	Pompiers - essence mars		114.60 \$
CONSULTANTS S.M.	359848	Plan interv. Beaulueu	1 146.86 \$	

CONSULTANTS S.M.	359856	Accompagnement TECQ	155.75 \$	1 302.61 \$
SPCA ROUSSILLON	LAC2018-04	Service de fourrière avril		139.25 \$
RUBANCO	69369676	Adm.-fournitures bureau	457.45 \$	
RUBANCO	69369697	Admin. - cartouches	88.25 \$	545.70 \$
SERVICE EXTINCTEUR NAPIERV	11491	Divers départ.-inspec. extin.	543.26 \$	
SERVICE EXTINCTEUR NAPIERV	13292	Caserne-inspec. extincteurs	109.23 \$	652.49 \$
TOILETTE SUPRA INC	1351	Terrains et parc - nettoyage toilettes		216.15 \$
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	281819	Voirie - achat de pierres		2 405.34 \$
UNIVAR CANADA LTD	1800386939	Usine filt. - sod hypochloride	-1 034.78 \$	
UNIVAR CANADA LTD	1800758483	Usine filt. - sod. hypochloride	2 731.81 \$	1 697.03 \$
<b>TOTAL:</b>				<b>34 821.28 \$</b>

ADOPTÉE

2018-05-171

4.3 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE – PRÉPARATION D’UNE ÉTUDE DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU CENTRE LÉODORE RYAN**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à une offre de services professionnels architecture pour la préparation d’une étude de conformité des installations au Centre Communautaire Léodore-Ryan situé au 10, rue Sainte-Marie ;

CONSIDÉRANT l’offre de service retenue « STEPHAN BARCELO, ARCHITECTE » ;

CONSIDÉRANT que le mandat comprend trois (3) étapes à suivre, tel que présenté dans l’offre de service:

- ÉTAPE A : Dossier d’analyse
- ÉTAPE B : Dossier d’exécution
- ÉTAPE C : Services au chantier

CONSIDÉRANT les honoraires répartis comme suit :

- ÉTAPE A : 4 560\$ \*(5242,86\$)
- ÉTAPE B : 3 800\$ \*(4369,05\$)
- ÉTAPE C : A VENIR

CONSIDÉRANT, que les services d’une firme d’ingénieur seront requis pour réaliser les plans et devis mécanique, électrique et structure. Ces coûts sont à la charge de la Municipalité de Lacolle et ne feront pas partie des honoraires des étapes A, B et C ;

CONSIDÉRANT que tout changement fait à la demande de la Municipalité après l’acceptation des dessins préliminaires et/ou mandat additionnel sera facturé selon la méthode horaire ;

CONSIDÉRANT que le prix forfaitaire ci-haut mentionné est une approximation faite à partir des informations données ;

CONSIDÉRANT que tous les déboursés requis par la nature de notre mandat tels que frais d’impressions, photocopies, frais de messageries et autres seront remboursés au coûtant plus 15% sur présentation des pièces justificatives de la firme d’architecte Stephan Barcelo ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l’unanimité ;

QUE le conseil mandate la firme d’architecte STEPHAN BARCELO à effectuer les plans et devis pour les travaux au Centre Léodore-Ryan ;

QUE le conseil accepte les conditions et les montants tels que mentionnés et autorise l'architecte à procéder au mandat;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Caron-Lemaistre, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle le mandat présenté par l'architecte STEPHAN BARCELO.

ADOPTÉE

**2018-05-172**

**4.4 QUOTE PART – ANNÉES 2017-2018 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LACOLLE (OMH)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle contribue annuellement au financement de l'Office Municipal d'Habitation de Lacolle ;

CONSIDÉRANT avoir reçu les rapports d'approbation pour le budget 2017 et 2018 de la Société d'habitation du Québec et en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT que le montant fixé pour l'année 2017 de 6 994\$ n'a jamais été versé ;

CONSIDÉRANT que le montant fixé pour l'année 2018 est de 8 016\$ ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise le paiement des quotes parts totalisant la somme de 15 010\$, soit 6 994\$ pour l'année 2017 et 8 016\$ pour l'année 2018, à être versée à l'Office Municipale d'Habitation de Lacolle (OMH).

ADOPTÉE

**2018-05-173**

**4.5 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE « FÊTE DES VOISINS DU 9 JUIN 2018 »**

ATTENDU la tenue de la Fête des voisins au Québec le 9 juin 2018;

ATTENDU le soutien du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à la promotion de la Fête;

ATTENDU les valeurs d'entraide, de solidarité et de partage véhiculées par la Fête des voisins;

ATTENDU que le conseil municipal entend participer et promouvoir la Fête des voisins à Lacolle;

ATTENDU que le conseil municipal entend inviter des partenaires à prendre part au lancement de la Fête des voisins le 9 juin, sur le parterre de l'hôtel de ville et mettra en place un comité de travail à cet effet, comité piloté par le conseiller Martin Émond;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER l'inscription de la Municipalité au répertoire des municipalités participantes sur le site web de la Fête des voisins <http://fetedesvoisins.qc.ca>;

D'AUTORISER l'achat de matériel promotionnel pour un montant maximal de 200 \$.

ADOPTÉE

2018-05-174

#### 4.6 **VIRAGE NUMÉRIQUE DE BULLETIN MUNICIPAL « LE FRONTALIER »**

ATTENDU le taux de branchement à Internet des ménages établi à 88,2% en 2016, soit une augmentation significative en regard du taux de 2012 (81,6% selon l'Institut de la statistique du Québec ;

ATTENDU les coûts élevés d'impression et de distribution du bulletin municipal « Le Frontalier » s'élevant à plus de 2 000\$ pour publier et distribuer une seule édition du bulletin ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à la majorité ;

**POUR** : Les conseillères Nicole Paquette, Angie Gendron et les conseillers Guy Lamirande, Martin Émond et Patrice Deneault ;

**CONTRE** : La conseillère Suzanne Lacroix ;

DE PUBLIER un dernier bulletin, en format papier, en mai ;

D'AUTORISER le virage numérique du bulletin municipal « Le Frontalier » en invitant les citoyens à s'abonner à l'infolettre de la Municipalité transmise par courrier électronique et disponible, en format papier, à l'hôtel de ville ;

D'AUTORISER la création d'une page Facebook au nom de la Municipalité, page strictement informationnelle et à messagerie désactivée ;

D'AUTORISER la création d'un compte Twitter au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-05-175

#### 4.7 **APPUI AU MANIFESTE DES ENFANTS ET JEUNES CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE AU QUÉBEC**

ATTENDU le Manifeste des enfants et des jeunes contre l'intimidation et la violence dans le milieu scolaire publié le 15 mars 2018 ;

ATTENDU le soutien de la Fondation du Dr Julien au Manifeste ;

ATTENDU l'importance d'agir et de lutter contre toute forme d'intimidation et de violence ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPUYER le Manifeste des enfants et des jeunes contre l'intimidation et la violence dans le milieu scolaire ;

D'INVITER le conseil d'établissement à prendre acte du Manifeste et à adopter une résolution en ce sens ;

DE TRANSMETTRE électroniquement le Manifeste et la présente résolution à tous les organismes de Lacolle ;

DE FAIRE PARVENIR la présente résolution à la Fondation du Dr Julien.

ADOPTÉE

2018-05-176

#### 4.8 **POLITIQUE DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE – CENTRE LÉODORE RYAN ET CHALET DES LOISIRS**

ATTENDU les évènements déplorables, tel que le vandalisme et vol, survenus lors de la location de la grande salle au Centre Léodore Ryan et du Chalet des loisirs ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite responsabiliser les locateurs ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de protéger les biens et immeubles lui appartenant ;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

DE DRESSER, à l'usage du service d'entretien, la liste des éléments à vérifier ;

DE MODIFIER la Politique de location de la grande salle du Centre Léodore Ryan et du Chalet des loisirs en haussant les tarifs horaire et quotidien, en exigeant un cautionnement remboursable sur réception d'un rapport favorable du service d'entretien.

ADOPTÉE

2018-05-177

#### 4.9 **PROCESSUS DE RÉVISION DE LA « POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE LACOLLE » (MADA)**

ATTENDU l'adoption de la Politique municipalité amie des aînés (MADA) de Lacolle en 2013 et du Plan d'action 2013-2015;

ATTENDU que le conseil souhaite réviser sa Politique et son plan d'action MADA;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER le processus de révision de la Politique MADA et du plan d'action de la Municipalité comprenant l'analyse des données du recensement 2016, le diagnostic 2018, le bilan du plan d'action 2013-2015, la création d'un comité de pilotage formé des directions d'organismes de Lacolle œuvrant auprès des aînés et de citoyens, un calendrier de rencontres avec les aînés, l'analyse des données, la rédaction du rapport de consultation, de la Politique et du plan d'action;

D'ENTÉRINER la désignation des personnes suivantes au sein du comité de pilotage :

Madame Joanne Chamberland, citoyenne  
 Monsieur Pierre Gordon, président, Club de l'Âge d'or Lacolle-St-Bernard  
 Madame Marjolaine Guay, directrice, Centre d'action bénévole de la Frontière  
 Madame Suzanne Lacroix, conseillère, Municipalité de Lacolle  
 Madame Madeleine Létourneau, citoyenne  
 Madame Nicole Paquette, conseillère, Municipalité de Lacolle  
 Mme Monique Robert, officier, Légion royale canadienne, filière 11  
 Mme Lucie Thériault, présidente du conseil d'administration, Coopérative d'habitation Le Carillon  
 Mme Danielle Thibault, directrice, Grenier aux trouvailles  
 Mme Jacqueline Nadeau, gérante, Grenier aux trouvailles  
 Monsieur Gilles Pellerin, membre, Société d'histoire de Beaujeu

DE MANDATER le comité de pilotage afin de mener à bien le processus de révision de la démarche MADA;

DE MANDATER la conseillère Suzanne Lacroix à titre de responsable du dossier « Aînés » et la conseillère Nicole Paquette à titre de responsable administratif du processus de révision de la Politique MADA et du plan d'action de la Municipalité;

D'INVITER tous les membres du conseil à participer activement au processus de révision.

ADOPTÉE

**2018-05-178**

**4.10 ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU la mission Réseau québécois des Villes et Villages en santé visant à promouvoir et soutenir le développement de milieux de vie durables et inclusifs favorables à la santé et à la qualité de vie en contexte municipal, et ce, pour les communautés de toutes dimensions ;

ATTENDU les objectifs poursuivis par le Réseau québécois des Villes et Villages en santé visant, notamment, à amener les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leurs décisions sur la santé de leurs citoyens, et ce, autant dans leur planification stratégique à long terme que dans leurs décisions courantes ;

ATTENDU la volonté du conseil et sa préoccupation constante pour la santé et la qualité de vie dans ses prises de décision et dans le choix de ses actions ;

ATTENDU les avantages, pour la Municipalité, d'être membre du Réseau québécois des Villes et Villages en santé en termes de partage d'expériences, de soutien et d'échanges ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADHÉRER au Réseau québécois des Villes et Villages en santé ;

DE VERSER la contribution annuelle requise au montant de 94\$ pour une année.

ADOPTÉE

**2018-05-179**

**4.11 OFFICE DE SERVICE – CONCEPT DESIGN – PARCS DU CHALET DES LOISIRS ET LANDRY**

ATTENDU le soutien de l'organisme Loisir et Sport Montérégie pour l'aménagement des parcs du Chalet des loisirs et Landry et l'élaboration de plans quinquennaux;

ATTENDU que ces plans permettront à la Municipalité de planifier l'ajout d'infrastructures et d'obtenir le financement requis;

ATTENDU que le mandat de conception et de mise en plan des croquis d'aménagement proposés par Loisir Sport Montérégie en plan 2D et en couleurs est confié au studio graphique Concept Design, partenaire de Loisir Sport Montérégie;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de service de Concept Design pour la conception et mise en plan des croquis d'aménagement proposés par Loisir Sport Montérégie en plan 2D et en couleurs pour le parc du Chalet des loisirs au montant de 879,56 \$, taxes incluses;

D'ACCEPTER l'offre de service de Concept Design pour la conception et mise en plan des croquis d'aménagement proposés par Loisir Sport Montérégie en plan 2D et en couleurs pour le parc Landry au montant de 620,87 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

**2018-05-180**

**4.12 AUTORISER LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA FRONTIÈRE À LOUER LE LOCAL DE CUISINE AUX LOCATEURS DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE LÉODORE RYAN**

ATTENDU le bail convenu entre la Municipalité et le Centre d'action bénévole de la Frontière interdisant au locataire de sous-louer en tout ou en partie les locaux occupés, sous peine de résiliation automatique du bail;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Frontière pourrait, avec le consentement écrit de la Municipalité, louer la cuisine (locaux 107 et 108) aux locataires de la grande salle;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le Centre d'action bénévole de la Frontière à louer, aux locataires de la grande salle intéressés à utiliser la cuisine, les locaux 107 et 108 au prix de 40 \$, indexable annuellement, par événement et n'incluant pas l'usage de la cuisinière à gaz.

ADOPTÉE

**2018-05-181**

**4.13 CESSATION DE PAIEMENT – HONORAIRES D'AVOCATS – DE ROLAND-LUC BÉLIVEAU, DOSSIER « COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC »**

CONSIDÉRANT QUE lors de son mandat au poste de maire, monsieur Roland-Luc Béliveau a fait l'objet de deux (2) plaintes en éthique et déontologie en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Lacolle ;

CONSIDÉRANT que l'audience de ces deux (2) plaintes s'est tenue du 13 au 16 et du 20 au 23 mars, 4 avril, 7 septembre et 2 octobre 2017 ainsi que le 1<sup>er</sup> février 2018 devant la Commission municipale du Québec (ci-après la « CMQ ») ;

CONSIDÉRANT que le 19 septembre 2017, la Commission Municipale du Québec (CMQ) a rendu sa décision quant à une seule des deux (2) plaintes en imposant une suspension de trente (30) jours sans rémunération à monsieur Béliveau pour avoir commis un manquement au code d'éthique de la Municipalité en participant, lors d'une séance du conseil du 8 septembre 2015, à des discussions et délibérations sur un sujet dans lequel il avait un intérêt personnel ;

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2017, monsieur Béliveau a déposé en Cour Supérieure une procédure en révision judiciaire de la décision de la Commission Municipale du Québec (CMQ) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure devant la Cour Supérieure, il a également requis un sursis de la sanction imposée par la Commission Municipale du Québec (CMQ), ce qui a été refusé par la Cour ;

CONSIDÉRANT que les procédures du dossier en révision judiciaire de la première décision de la Commission municipale du Québec (CMQ) sont complétées et que l'audition est prévue en janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que le 18 avril 2018, la Commission Municipale du Québec (CMQ) a rendu sa décision concernant la deuxième plainte déposée en concluant

que monsieur Béliveau a commis dix-huit (18) manquements à l'article 4 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Lacolle et imposé le remboursement d'une somme totale s'élevant à 913,07\$ ;

CONSIDÉRANT que les frais de défense encourus par monsieur Béliveau en lien avec ces deux (2) plaintes s'élèvent à plus de 130 000\$ ;

CONSIDÉRANT que la seule obligation de la Municipalité de Lacolle est de payer les frais raisonnables et de la défense de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que les honoraires engagés par monsieur Béliveau sont déraisonnables et disproportionnés ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Lacolle cesse de payer les honoraires d'avocats de monsieur Roland-Luc Béliveau découlant directement ou indirectement des plaintes logées à la Commission Municipale du Québec ;

QUE la directrice générale par intérim en informe monsieur Roland-Luc Béliveau ainsi que son procureur.

ADOPTÉE

**2018-05-182**

#### **4.14 NOMINATION – PERSONNE RESPONSABLE – CLICSÉCUR**

CONSIDÉRANT avoir reçu un avertissement de Revenu Québec nous informant que la résolution 2018-01-048 ne peut être acceptée telle que présentée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle, numéro d'identification 1006121728, doit nommer madame Éléna Shcherbinina à titre de personne responsable et représentante autorisée de la municipalité:

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Martin Émond,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE madame Éléna Shcherbinina soit autorisée à titre de personne représentante autorisée et responsable au compte ClicSÉCUR :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise de ClicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Lacolle qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 8 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, les conseillers de la Municipalité de Lacolle apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus;

ADOPTÉE

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**2018-05-183**

**5.1 PUBLICATION – OFFRE D’EMPLOI – REMPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÉCAIRE RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de publier une offre d’emploi pour le poste de « bibliothécaire responsable » temporaire pour un temps indéterminé en remplacement d’un congé de maladie à raison de douze (12) heures par semaine ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l’unanimité ;

QUE ce conseil autorise l’affichage dudit poste « bibliothécaire responsable » ;

QUE le salaire soit au taux de 21,03\$/heure, selon la convention collective ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’embauche d’une personne au poste de bibliothécaire responsable, selon l’offre d’emploi publiée.

ADOPTÉE

**2018-05-184**

**5.2 PUBLICATION – OFFRE D’EMPLOI – REMPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT la nécessité de publier une offre d’emploi pour le poste de « bibliothécaire adjointe » temporaire en remplacement d’un congé de maladie à raison de trois (3) heures par semaine ;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l’unanimité ;

QUE ce conseil autorise l’affichage dudit poste « bibliothécaire adjointe » ;

QUE le salaire soit au taux de 19,20\$/heure, selon la convention collective ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’embauche d’une personne au poste de bibliothécaire adjointe, selon l’offre d’emploi publiée.

ADOPTÉE

**2018-05-185**

**5.3 NOMINATION DE CAROLE STE-MARIE – REMPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÉCAIRE RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT que madame Carole Ste-Marie remplace présentement l’employée no 72-0005 en congé de maladie pour une période indéterminée ;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l’unanimité ;

QUE le conseil accepte que madame Carole Ste-Marie remplace la bibliothécaire responsable jusqu’à la nomination au poste temporaire publié à cet effet.

ADOPTÉE

2018-05-186

**5.4 GRIEF NO 2018-001 DÉPOSÉ PAR LE SCFP LE 8 MARS 2018 – EMPLOYÉE 32-0042**

CONSIDÉRANT le grief no 2018-001 déposé par le Syndicat Canadien de la Fonction publique le 8 mars 2018 relativement à l'employée no 32-0042;

CONSIDÉRANT que l'article 19.01 de la convention collective en vigueur, stipule qu'il est tenu de payer la différence entre la compensation payée en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (CNESST) et le salaire régulier de la personne salariée.

CONSIDÉRANT l'entente entre le Syndicat Canadien de la Fonction publique et la Municipalité de Lacolle ;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte de régler ledit grief et autorise le versement des sommes dues à l'employée no 32-0042 et ce en vertu de l'article 19.01 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018-05-187

**5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE RÈGLEMENT – EX-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT le dossier opposant l'ex-directrice générale madame Carole Pigeon avec la Municipalité de Lacolle;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes en sont venues à une entente afin de mettre fin à ce litige;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil entérine ladite entente afin de mettre fin à ce litige et autorise le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle le document d'entente de règlement entre la Municipalité de Lacolle et l'ex-directrice générale madame Carole Pigeon lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-05-188

**5.6 OFFRE DE SERVICE POUR RECRUTEMENT – FIRME MORGAN PHILIPS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle est toujours à la recherche d'un directeur général (directrice générale) ;

CONSIDÉRANT l'urgence de trouver une personne pour combler ledit poste ;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte l'offre de service reçue de la firme Morgan Philips et autorise la firme à entreprendre les démarches nécessaires afin de recruter un directeur général (directrice générale) et secrétaire-trésorier (ère) selon les critères requis par la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2018-05-189

**5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE 2017-2022 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la convention collective est échue au 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre la Municipalité de Lacolle et le Syndicat pour le renouvellement de la convention collective ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil entérine ladite convention collective intervenue entre les employés municipaux et la Municipalité de Lacolle et autorise le maire monsieur Jacques Lemaistre-Caron et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer la convention collective pour les années 2017-2022 pour et au nom de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2018-05-190

**6.1 ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU)**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a mis à jour le Protocole locale d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU);

CONSIDÉRANT QUE ce protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé fait suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique ;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Lacolle a pris connaissance du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) présenté par la MRC du Haut-Richelieu;

QUE le conseil accepte ledit Protocole tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-05-191

**6.2 ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AN 8 (SCRI) – 22 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel AN 8 (22 juillet au 31 décembre 2017) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Lacolle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle a pris connaissance du rapport d'activités annuel AN 8 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Lacolle adopte le rapport d'activités AN 8 en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

**2018-05-192**      6.3      **RÉCLAMATION DE FRAIS – DEUX POMPIERS AU SERVICE D'INCENDIE DE LACOLLE**

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte la réclamation de frais pour des cours de premier répondant présentée par monsieur Michaël Desmarchais et monsieur Julien Girard, pompiers, et d'émettre seulement un chèque au montant de 210,60\$ et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

**2018-05-193**      6.4      **RÉCLAMATION DE FRAIS – FORMATIONS- TROIS POMPIERS AU SERVICE D'INCENDIE DE LACOLLE**

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte la réclamation de frais pour « formation (échelle) » présentée par monsieur Patrick Croussette, pompier, au montant de 60,89\$ et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

**2018-05-194**      6.5      **CONGRÈS 2018 – ACSIQ - ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil désigne monsieur Philippe Patenaude, directeur du service incendie de Lacolle, à participer au 50<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACSIQ devant avoir lieu à Rimouski du 2 au 5 juin 2018 ;

QUE ce conseil autorise le déboursé au montant 879,56\$ (taxes incluses) lequel représente l'inscription au congrès du directeur du service incendie de Lacolle pour un montant de 523,14 (taxes incluses) et un autre montant de 356,42\$ remboursable étant les frais reliés aux activités et inscription de la conjointe.

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et repas à monsieur Philippe Patenaude, qu'il aura déboursé lors de sa présence au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

ADOPTÉE

**2018-05-195**      6.6      **AUTORISATION DE DÉPENSES – SUBVENTION ACCORDÉE PLIU**

CONSIDÉRANT la subvention accordée dans le cadre du « Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier »;

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Patenaude et son équipe ont présenté une demande pour être éligible à la subvention « organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier »;

CONSIDÉRANT QUE le montant obtenu est de 100%, soit un montant de 18 763\$;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le déboursé au montant de 8 993\$ pour l'acquisition d'équipements présentés à ladite demande de subvention.

QUE les factures soient transmises à la MRC du Haut-Richelieu afin de recevoir le remboursement à 100% de la demande présentée, soit un montant de 18 763\$.

ADOPTÉE

**2018-05-196**

#### **6.7 AUTORISATION DE DÉPENSES – AMÉNAGEMENT D'UNE REMORQUE POUR DÉCONTAMINATION**

CONSIDÉRANT les exigences envers la protection de la santé et de la sécurité des pompiers du service d'incendie;

CONSIDÉRANT que la décontamination des pompiers est prioritaire à cause de la fumée et des produits cancérigènes, que ce soit sur les lieux après l'intervention ou à la caserne ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'aménager la remorque pour faire la décontamination en y ajoutant du chauffage, faire le séchage des habits de combat et afin que les pompiers puissent se changer;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la dépense pour aménager la remorque du service incendie de Lacolle afin de l'utiliser pour la décontamination selon les exigences et les normes en vigueur.

ADOPTÉE

**2018-05-197**

#### **6.8 ÉTUDE POUR UN REGROUPEMENT DE DEUX SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que les représentants des municipalités de Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix se sont réunis et ont manifesté le désir de reprendre les discussions qui pourraient éventuellement conduire à la création d'une régie intermunicipale;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Lacolle participe aux travaux du comité qui sera formé et consent à défrayer au prorata sa part des coûts d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité;

QUE le conseil nomme le conseiller Guy Lamirande et monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, ainsi que le conseiller Patrice Deneault, à titre de substitut pour représenter la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

## **7. TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

**2018-05-198**

### **7.1 CONSTAT D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle a reçu le constat d'infraction no 302778 1 001073558, en date du 30 avril 2018 de la CNESST (Direction des affaires juridique Ouest-Rive-Sud), relativement à une infraction survenue sur le chantier de construction situé au 2, Carré de Beaujeu ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle n'entend pas contester cette infraction et autorise le déboursé de l'avis de réclamation au montant de 3 025\$ à être versé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-05-199**

### **8.1 RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION - TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX – EMPLOYÉ 32-0020**

CONSIDÉRANT QUE la carte du certificat de qualification pour le technicien en traitement des eaux, monsieur Maxime Zniber expire en septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement pour les années de septembre 2018 à septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de détenir les certifications de qualification suivantes pour l'opération de l'usine de filtration, lesquelles sont :

- Traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution (OSTUD)
- Traitement des eaux usées par station mécanisée (OW-1) ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte le renouvellement des certificats de qualification du technicien en traitement des eaux, monsieur Maxime Zniber, Centre administratif de la qualification professionnelle, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

QUE ce conseil autorise le déboursé au montant de 226\$ (taxes incluses) pour les deux certificats de qualification.

ADOPTÉE

**2018-05-200**

### **8.2 SOUMISSION – POMPE USINE DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT le rapport soumis par le fournisseur DXP Canada Natpro pour la réparation de la pompe à l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT le rapport en deux parties comme suit :

- L'inspection et réparation de la pompe au montant de 9 501,35\$ plus taxes
- Réparation du moteur au montant de 3 464,29\$ plus taxes

Pour un total de 12 965,64\$ ;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte le rapport soumis par le fournisseur DXP Canada Natpro et autorise de payer le montant de 12 965,64\$ plus taxes pour la réparation de la pompe à l'usine de filtration.

ADOPTÉE

**8.3 SOUMISSION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – USINE DE FILTRATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8.4 SOUMISSION – PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS – USINE DE FILTRATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**9.1 DEPOT – Rapport mensuel d'activité d'avril 2018**

Les conseillers constatent le dépôt du rapport mensuel d'activités d'avril 2018 présenté par l'inspecteur municipal et aménagement urbain.

**9.2 DEPOT – PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2 MAI 2018**

Les conseillers constatent le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2018.

**2018-05-201**

**9.3 CCU2018-0026 / DEMANDE POUR UNE ENSEIGNE – 87, ROUTE 202**

ATTENDU que le propriétaire du 87, Route 202 a présenté une demande de remplacer une enseigne ;

ATTENDU que la demande respecte la réglementation d'affichage en vigueur « règlement de zonage 2008-0085 » ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour l'affichage au 82, Route 202.

ADOPTÉE

**2018-05-202**

**9.4 CCU2018-0027 / RÉNOVATION DE LA TOITURE – 52, RUE DE L'ÉGLISE NORD**

ATTENDU que le propriétaire du 52, rue de l'Église Nord a présenté une demande de permis pour la rénovation de sa toiture ;

ATTENDU que la propriété est située dans la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la rénovation de la toiture pour la propriété sise au, 52, rue de l'Église Nord.

ADOPTÉE

2018-05-203

**9.5 CCU2018-0028 / DEMANDE DE RÉNOVATION DES TROIS (3) FENÊTRES AU SOUS-SOL ET DES GOUTTIÈRES – 38, RUE DE L'ÉGLISE SUD**

ATTENDU que le propriétaire du 38, rue de l'Église Sud a présenté une demande de permis pour rénovation des trois (3) fenêtres au sous-sol et des gouttières ;

CONSIDÉRANT que les fenêtres du sous-sol sont les seules fenêtres qui n'ont pas été rénovées et que la dimension et la couleur (actuellement en blanc), ne changeront pas ;

CONSIDÉRANT que la demande de rénovation des gouttières respecte la réglementation en vigueur « règlement de zonage 2012-0123, article 28 à 30 » ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la rénovation des fenêtres et des gouttières de la propriété située au 38, rue de L' Église Sud.

ADOPTÉE

2018-05-204

**9.6 CCU2018-0029 / RÉNOVATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, DES PORTES ET INSTALLATION DE DEUX MARQUISES – 45, RUE DE L'ÉGLISE SUD**

ATTENDU que le propriétaire du 45, rue de l'Église Sud a présenté une demande de permis pour la rénovation du revêtement extérieur, des portes et l'installation de deux marquises ;

CONSIDÉRANT que le requérant a demandé une nouvelle autorisation au comité consultatif d'urbanisme, pour le revêtement de la façade du bâtiment (la demande d'origine numéro CCU20017-0048) ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la rénovation au 45, rue de l'Église Sud.

ADOPTÉE

2018-05-205

**9.7 CCU2018-0030 / RÉNOVATION DU REVÊTEMENT – 6-8, RUE VAN VLIET**

ATTENDU que le propriétaire du 6-8, rue Van Vliet a présenté une demande de permis pour rénovation du revêtement ;

ATTENDU que la propriété est située dans la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le requérant a demandé une nouvelle autorisation au comité consultatif d'urbanisme, pour le revêtement de la façade du bâtiment (la demande d'origine numéro CCU20017-0049) ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission du permis pour la rénovation au 6-8, rue Van Vliet.

ADOPTÉE

## **10. LOISIRS**

**2018-05-206**

### **10.1 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ – HOCKEY MINEUR ET PATIN ARTISTIQUE**

ATTENDU que l'Association Hockey mineur de Beaujeu dépose une demande pour une subvention représentant la contribution à être déduite sur les frais d'inscription pour les joueurs de la Municipalité de Lacolle ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de verser une contribution de 150\$ par enfant résidant sur le territoire de la Municipalité inscrit à l'Association Hockey mineur de Beaujeu ou au patin artistique.

ADOPTÉE

**2018-05-207**

### **10.2 REPRÉSENTANTS – ÉCOLE DE KARATÉ**

CONSIDÉRANT que l'International Karaté Organisation Kyokushin Kaikan Tezuda du Canada, sera l'hôte du 10<sup>ième</sup> séminaire annuel des Amériques;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Lacolle désigne le conseiller Patrice Deneault à titre de représentant de la Municipalité et lui confie le mandat de remettre une lettre de bienvenue de la part du conseil municipal de Lacolle

ADOPTÉE

## **11. CORRESPONDANCE**

**2018-05-208**

### **11.1 DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE – MODIFICATION FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE AUX CATÉGORIES**

CONSIDÉRANT que depuis 2007, les municipalités du Québec peuvent, de façon volontaire, prévoir un taux varié pour les immeubles à titre d'exploitations agricoles enregistrées lorsqu'un nouveau dépôt de rôle est marqué par un transfert du fardeau fiscal vers les immeubles agricoles ;

CONSIDÉRANT que la fiscalité foncière municipale ne prévoit aucune inscription pour aider la petite entreprise agricole qui est considérée au rôle d'évaluation comme étant résidentiel dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT que le taux varié ne favorise que l'entreprise agricole enregistrée et que la fiscalité foncière devrait tenir compte de ces autres entreprises agricoles ;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil exprime son soutien pour que des démarches soient entreprises auprès du gouvernement du Québec afin que les règles d'évaluation et les règles de taxation des terres agricoles enregistrées ainsi que des terres agricoles non-admissibles au remboursement MAPAQ soient considérées comme agricole et que la fiscalité foncière ne les désigne pas comme résidentielle ;

QUE ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les évaluations et les règles de taxations ;

QUE la Municipalité de Lacolle appuie les municipalités ainsi que la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2018-05-209

**11.2 CONCOURS ÉLU D'UN JOUR ÉCOLE ST-JOSEPH – ÉLÈVES DE CINQUIÈME ET SIXIÈME ANNÉE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle souhaite lancer un « concours élu d'un jour » ;

CONSIDÉRANT que les élèves de 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> année sont invités à remettre une composition expliquant « si vous étiez maire et conseillers que feriez-vous pour votre municipalité ? »

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE lors du souper du 2 juin prochain, sept élèves gagnants seront nommés lesquels seront invités à former un conseil junior et à siéger à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, événement qui sera tenu le 7 juin prochain.

ADOPTÉE

2018-05-210

**11.3 LÉGION ROYALE CANADIENNE – DEMANDE DE CHAPITEAUX – FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT la demande envoyée par la Légion Royale canadienne filiale 11 Lacolle et District afin d'emprunter et de faire installer par les employés de la voirie les quatre chapiteaux de la municipalité dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada, lesquels seront installés sur le site de la Légion Royale Canadienne;

CONSIDÉRANT que la Légion Royale canadienne filiale 11 Lacolle et District s'implique grandement dans les activités offertes à la municipalité;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise de prêter à la Légion Royale canadienne filiale 11 Lacolle et District les quatre chapiteaux gratuitement;

QUE ce conseil accepte que les employés de la voirie procèdent à l'installation des quatre chapiteaux préalablement aux célébrations du 1<sup>er</sup> juillet 2018 le tout gratuitement.

ADOPTÉE

2018-05-211

**11.4 MAISON DES JEUNES – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR PEINDRE UNE MURALE SUR LA FAÇADE ET CÔTÉ DU GARAGE**

CONSIDÉRANT une demande reçue de la Maison des Jeunes pour peindre une murale sur la façade et le côté du garage situé sur leur propriété ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte les projets de la Maison des Jeunes de peindre une murale sur la façade et le côté du garage localisé sur leur propriété.

ADOPTÉE

## 12. VARIA

### 12.1 **DEPOT / MRC : RÉOLUTION 15126-18 – RAPPORT FINANCIER 2017 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les conseillers prennent acte du dépôt de la résolution 15126-18 de la MRC du Haut-Richelieu – Financier 2017 et rapport du vérificateur externe.

### 12.2 **DEPOT / MRC : GUIDE MUNICIPAL SUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

Les conseillers constatent le dépôt de la MRC du Haut-Richelieu – Guide Municipal sur la légalisation du cannabis.

### 12.3 **DEPOT / EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE APPROUVÉE**

Les conseillers prennent acte de l'approbation d'emplois d'été Canada, demande de la Municipalité.

### 12.4 **DEPOT / RÉOLUTION 2018-04-081 – ADOPTANT UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 2018-04-081 – Adoptant un nouveau plan d'urbanisme – Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

### 12.5 **DEPOT / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DÉCISION RENDUE RELATIVEMENT À L'ENQUÊTE CONCERNANT MONSIEUR ROLAND-LUC BÉLIVEAU, EX-MAIRE DE LACOLLE**

Les conseillers prennent acte de la décision rendue par la Commission Municipale du Québec relativement à l'enquête concernant monsieur Roland-Luc Béliveau, ex-maire de Lacolle.

## PERIODE DE QUESTIONS

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

- Contribution au hockey
- Accident Route 202- été 2017
- Arbre dans la rivière Lacolle
- Ambulance à Lacolle en semaine
- Location de la cuisine au Centre Léodore Ryan
- Justification de l'augmentation des loyers au Centre Léodore Ryan
- Fonds à payer à la Municipalité de Sait-Bernard-de-Lacolle
- Entente entre St-Paul et Lacolle – aqueduc

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2018-05-212**

A 21h30, sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 12 JUIN 20180

---

Jacques Lemaître-Caron, maire

---

Marielle Fabre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim